



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME

Vendredi **2 décembre**
9h 30 à 16h 30
Auditorium Millénaire 3
35 rue de la Gare, 75019 Paris

De **l'annonce d'un décès** en contexte judiciaire
à **l'accompagnement** des proches endeuillés :
quels enjeux et quelles améliorations ?



QUELS ENJEUX ET QUELLES AMÉLIORATIONS ?

Si le deuil est un processus naturel, la littérature scientifique montre que de nombreux facteurs peuvent en compliquer la résolution. Parmi eux, certains relèvent des circonstances du décès, notamment sa soudaineté et sa violence. Dans ce contexte, les modalités de l'annonce du décès peuvent jouer un rôle crucial, protecteur ou au contraire délétère, sur l'évolution du deuil. Cette question est particulièrement saillante en contexte judiciaire.

Or, force est de constater qu'il n'existait en France, comme dans la majorité des états, aucun texte régulant les modalités d'annonce d'un décès, laissant, avec plus ou moins de réussite, ce champ au développement de pratiques empiriques au sein des différents ministères concernés.

Face à ce constat, durant de nombreux mois, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), a recueilli les témoignages de nombreuses victimes, d'associations de victimes et d'aide aux victimes, ainsi que de professionnels en contact avec les familles éprouvées par le décès de leur proche. Elle a ensuite pu recenser les difficultés récurrentes rencontrées et établir 18 recommandations à mettre en œuvre.

Suite à la publication du **rapport « Comment améliorer l'annonce des décès ? »**, remis le 25 octobre 2019 à madame la ministre de la Justice, garde des Sceaux, monsieur le premier ministre a acté, lors d'une réunion interministérielle sur le sujet, la nécessaire mise en œuvre des 18 propositions qui en étaient issues.

Le présent colloque a pour objectif de présenter la mise en œuvre concrète des 18 recommandations issues du rapport, et tout particulièrement la circulaire interministérielle relative à l'annonce de décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches, fruit d'un travail collaboratif entre les différentes administrations et institutions concernées.

Quelles sont les autorités chargées de l'annonce ? Selon quelles modalités ? Comment procéder si la victime est décédée à l'étranger ? Quid de la présentation du corps aux proches ou de la crémation après rapatriement dans un cercueil zingué ? Comment informer les proches d'une autopsie judiciaire ? A quel moment faire appel aux associations d'aide aux victimes ? Autant de questions qui ont pu se clarifier au fil du travail interministériel engagé.

Organisé en partenariat avec le centre national de ressources et de résilience (CN2R) et la fédération France Victimes, il vise à diffuser largement ces avancées et à les inscrire pleinement dans le réseau d'aide aux victimes et dans les pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs concernés. Y seront également abordés des repères théoriques sur le processus de deuil, sur ses facteurs de complication ainsi que sur l'impact psychologique de l'annonce des décès pour les mineurs.

Le colloque aura ainsi également vocation à envisager les améliorations qui restent encore à parfaire en ce domaine, et à encourager les échanges pluridisciplinaires autour des bonnes pratiques les plus efficaces.

PROGRAMME

9h30 - 10h00

ACCUEIL CAFÉ

10h00 - 10h10

**DISCOURS D'OUVERTURE PAR MONSIEUR ERIC DUPOND-MORETTI,
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE**

10h10 - 10h25

PROPOS INTRODUCTIFS

- **Madame Alexandra LOUIS**, *déleguée interministérielle à l'aide aux victimes, ministère de la Justice.*
- **Madame Maryse LE MEN REGNIER**, *présidente de la fédération France Victimes.*
- **Monsieur Thierry BAUBET**, *professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université Sorbonne Paris nord, Hôpital Avicenne (AP-HP, Centre national de ressources et de résilience - Cn2r).*

10h25 - 10h30

**L'INTERVENTION DE L'AUTORITE JUDICIAIRE EN MATIERE D'ANNONCE
DE DÉCÈS**

- **Monsieur Olivier CHRISTEN**, *directeur des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice.*

10h30 - 10h55

FOCUS SUR LES PROCESSUS DE DEUIL ET LE TROUBLE DE DEUIL PROLONGÉ

- **Monsieur Eric BUI**, *professeur de psychiatrie, CHU de Caen et Université Caen Normandie.*

10h55 - 11h15

LES ENFANTS DANS LE PROCESSUS D'ANNONCE DE DÉCÈS

- **Monsieur Thierry BAUBET**, *professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université Sorbonne Paris nord, Hôpital Avicenne (AP-HP, Centre national de ressources et de résilience - Cn2r).*

11h15 - 11h30

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

11h30 - 11h45

**PRÉSENTATION DE LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE RELATIVE
À L'ANNONCE DU DÉCÈS ET AU TRAITEMENT RESPECTUEUX DU DÉFUNT
ET DE SES PROCHES (PARTIE I)**

- **Madame Elen VUIDARD**, *lieutenant-colonelle, officier de liaison gendarmerie, conseillère en charge de la coordination des dispositifs territoriaux à la délégation interministérielle à l'aide aux victimes.*

11h45 - 12h25

**TABLE-RONDE SUR L'INTERVENTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS
DE L'ANNONCE DE DÉCÈS**

- **Monsieur Emmanuel GAUDRY**, *lieutenant-colonel, ancien chef de l'unité d'investigations et d'identification (U2I) de l'Institut de recherche criminelle (IRCGN), pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale, et doctorant à l'École doctorale de géographie de Paris (Parcours CREOGN).*
- **Madame Claudine REMM**, *chefe de l'unité des affaires individuelles, centre de crise et de soutien, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.*
- **Monsieur Frédéric ALMENDROS**, *premier vice-président, TJ de Montpellier, ancien procureur de la République du TJ de Cahors à l'initiative du protocole Emile.*

12h25 - 12h40

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

12h40 - 14h15

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE OFFERT

14 h 15 - 14 h 30

PRÉSENTATION DE LA CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE RELATIVE À L'ANNONCE DU DÉCÈS ET AU TRAITEMENT RESPECTUEUX DU DÉFUNT ET DE SES PROCHES (PARTIE II)

- **Madame Laurence BEGON-BORDREUIL**, *magistrate, conseillère juridique et relations avec l'autorité judiciaire à la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes.*

14 h 30 - 15 h 10

TABLE-RONDE SUR LES ASPECTS MÉDICO-LÉGAUX LIÉS AU DÉCÈS EN CONTEXTE JUDICIAIRE

- **Monsieur Jean HIQUET**, *docteur praticien hospitalier - médecin légiste, responsable de l'Unité Médico-Judiciaire de Pau, expert de justice près la cour d'appel.*
- **Madame Sophie LACOTE**, *première vice-procureure, cheffe de la section P 12, TJ de Paris.*
- **Madame Manon MONCOQ**, *anthropologue du funéraire et de l'environnement, diplômée conseillère funéraire, consultante-intervenante et doctorante à l'Université de Tours.*

15 h 10 - 15 h 25

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

15 h 25 - 15 h 45

L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

- **Madame Isabelle SADOWSKI**, *directrice juridique et de la coordination de l'aide aux victimes, fédération France Victimes.*

15 h 45 - 16 h 05

ANNONCE DES DÉCÈS ET INTÉRÊTS DES VICTIMES : DES AVANCÉES CONCRÈTES, FRUIT DU PARTENARIAT ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

- **Madame Laëtitia DHERVILLY**, *haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la Justice.*

16 h 05 - 16 h 20

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

16 h 20 - 16 h 30

CLÔTURE